



# PROGRAMME DE FORMATION EXTERNE

## Formation Mobilité Taxi Banlieue et Oise

Formation permettant aux conducteurs de taxi d'exercer dans un nouveau département ou une nouvelle zone d'activité

Organisme	TDL Formation
Adresse	59 avenue Joffre - 93800 Épinay-sur-Seine
Téléphone	01 80 90 72 49
Email	contact@tdl-formation.fr
SIRET	90096880100010
NDA	11930882293
Document	Programme externe remis aux candidats, financeurs, partenaires, entreprises et auditeurs

Document conçu pour répondre aux attendus d'information préalable Qualiopi : objectifs, prérequis, durée, modalités, contenu, suivi, évaluations, accessibilité, validation, indicateurs, financement et contacts.



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre  
des catégories d'actions suivantes :

**ACTIONS DE FORMATION**  
**ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE**

# 1. Présentation de la formation

La formation Mobilité Taxi Banlieue et Oise de TDL Formation s'adresse aux conducteurs de taxi titulaires d'une carte professionnelle qui souhaitent exercer dans un nouveau département ou une nouvelle zone d'activité, notamment en banlieue parisienne ou dans l'Oise. Elle permet d'actualiser les connaissances nécessaires à l'exercice de l'activité taxi sur le territoire visé.

Ce parcours de 14 heures, généralement réparti sur 2 jours, permet au conducteur de taxi d'identifier les règles locales, les lieux stratégiques, les axes principaux, les conditions de prise en charge et les spécificités professionnelles du territoire concerné.

## 2. Informations générales

Intitulé	Formation Mobilité Taxi Banlieue et Oise
Cadre réglementaire	Formation à la mobilité des conducteurs de taxi
Public concerné	Conducteurs de taxi titulaires d'une carte professionnelle
Territoires visés	Banlieue parisienne et/ou département de l'Oise
Durée réglementaire	14 heures
Modalité pédagogique	Présentiel
Validation visée	Attestation de suivi de formation à la mobilité Taxi
Objectif général	Actualisation des connaissances territoriales et réglementaires

Les informations relatives à cette formation sont établies à partir du cadre réglementaire applicable à la mobilité des conducteurs de taxi et des besoins d'exercice en banlieue parisienne et dans l'Oise.

## 3. Objectifs de la formation

- Actualiser les connaissances réglementaires liées à la mobilité des conducteurs de taxi.
- Comprendre les obligations administratives liées à l'exercice dans un nouveau département.
- Identifier les spécificités réglementaires applicables en banlieue parisienne et dans l'Oise.
- Connaître les principaux axes, communes, lieux publics, gares, hôpitaux et points d'intérêt.
- Adapter la prise en charge du client aux contraintes locales de circulation et de stationnement.
- Actualiser les règles de tarification, de facturation et d'utilisation des équipements spécifiques taxi.
- Sécuriser son projet professionnel de changement ou d'extension de zone d'activité.
- Obtenir une attestation de suivi de formation à la mobilité Taxi.

## 4. Public visé et prérequis

### Public visé

- Conducteurs de taxi titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité.
- Conducteurs de taxi souhaitant exercer en banlieue parisienne ou dans le département de l'Oise.
- Professionnels souhaitant changer de département ou étendre leur secteur d'activité.



REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION  
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

## Prérequis

- Être titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi en cours de validité.
- Avoir un projet d'exercice dans un nouveau département ou une nouvelle zone d'activité.
- Disposer d'un permis B en cours de validité.
- Savoir lire, écrire, comprendre et s'exprimer en français.
- Fournir les pièces nécessaires au dossier d'inscription et/ou à la demande de mobilité selon les procédures applicables.

Un entretien ou une vérification du dossier est réalisé avant l'entrée en formation afin de confirmer l'éligibilité du conducteur, le territoire visé, ses besoins et les éventuelles adaptations nécessaires.

## 5. Durée, rythme et modalités d'accès

Durée en centre	14 heures
Durée indicative	2 jours de formation
Rythme indicatif	14 h de formation généralement réparties sur 2 jours.
Lieu de formation	TDL Formation - 59 avenue Joffre - 93800 Épinay-sur-Seine
Effectif indicatif	Groupe limité afin de favoriser les échanges et l'accompagnement pédagogique
Admission	Après vérification des prérequis et validation du dossier d'inscription
Entrées / sorties	À dates fixes selon les sessions planifiées
Délai d'accès	Selon dates de session, financement mobilisé et complétude du dossier

La formation est organisée selon les dates de session planifiées. Les délais d'accès dépendent de la disponibilité des places, du territoire visé, du mode de financement mobilisé et de la complétude du dossier.

## 6. Progression pédagogique et contenu de la formation

Module	Objectifs et contenus principaux
Module 1 - Cadre réglementaire de la mobilité taxi	Actualisation du cadre réglementaire du T3P ; obligations générales du conducteur ; documents professionnels ; rôle des autorités administratives ; conditions d'exercice et responsabilités professionnelles.
Module 2 - Réglementation locale et exploitation taxi	Actualisation des règles applicables à l'activité taxi ; prise en charge, stationnement, maraude, obligations du conducteur et règles propres au territoire visé.
Module 3 - Connaissance du territoire : banlieue parisienne	Repérage des principaux axes, communes, gares, hôpitaux, pôles économiques, lieux administratifs et zones de forte demande.
Module 4 - Connaissance du territoire : Oise	Repérage des axes principaux, communes, gares, zones d'activité, sites administratifs et points d'intérêt du département.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION  
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Module	Objectifs et contenus principaux
Module 5 - Tarification, facturation et mise en pratique	Rappels sur le taximètre, les dispositifs lumineux, l'imprimante, le TPE, les justificatifs, la tarification locale et les mises en situation professionnelles.

## 7. Méthodes, moyens pédagogiques et techniques

### Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques structurés.
- Exercices pratiques et entraînements progressifs.
- Quiz, questions orales ou écrites et corrections commentées.
- Études de cas concrets liés à la mobilité géographique taxi.
- Mises en situation professionnelles et échanges de pratiques entre conducteurs.
- Travail sur cartes, axes routiers, lieux publics et points d'intérêt.
- Actualisation des pratiques liées au territoire, à la relation client et à la facturation.

### Moyens pédagogiques et techniques

- Salle de formation dédiée et équipée.
- Tableau, écran ou vidéoprojecteur.
- Supports pédagogiques papier et numériques.
- Documents supports de formation, cartes, plans, fiches de synthèse, quiz et études de cas.
- Taximètre, terminal de paiement électronique et supports d'utilisation des équipements taxi.
- Ressources relatives à la réglementation locale et au territoire visé.
- Grilles de suivi, questionnaires et outils d'évaluation de la satisfaction.

## 8. Modalités de suivi et d'accompagnement

- Feuilles d'émargement et suivi de l'assiduité.
- Suivi administratif du dossier du conducteur.
- Vérification des prérequis et de l'éligibilité à la formation mobilité.
- Accompagnement pédagogique adapté selon les besoins identifiés.
- Échanges avec le formateur tout au long du parcours.
- Actualisation progressive des connaissances réglementaires, professionnelles et territoriales.
- Délivrance d'une attestation de suivi de formation à la mobilité Taxi en fin de parcours, sous réserve de l'assiduité requise.

L'équipe de TDL Formation accompagne le conducteur dans la compréhension du nouveau territoire d'exercice, l'actualisation de ses connaissances et la sécurisation de son projet de mobilité.

## 9. Modalités d'évaluation

Les acquis sont évalués tout au long de la formation afin de vérifier l'actualisation des connaissances, la compréhension de la réglementation locale et la capacité du conducteur à s'adapter au nouveau territoire.

- Vérification des prérequis et du dossier d'inscription.
- Questions orales ou écrites.
- Quiz et exercices de connaissances.
- Études de cas en lien avec l'activité taxi et le territoire visé.
- Travail sur itinéraires, points d'intérêt, axes routiers et situations professionnelles.
- Évaluations formatives pendant le parcours.
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation.
- Délivrance de l'attestation de suivi de formation à la mobilité Taxi.



REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION  
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

## 10. Validation visée et compétences actualisées

La formation Mobilité Taxi Banlieue et Oise permet au conducteur de taxi de justifier d'un parcours d'actualisation adapté au territoire dans lequel il souhaite exercer. L'accomplissement du parcours donne lieu à la délivrance d'une attestation de suivi de formation à la mobilité Taxi.

### Modalités de validation

- Participation aux 14 heures de formation prévues.
- Émargement et suivi de l'assiduité.
- Évaluation formative par questions orales ou écrites, quiz et études de cas.
- Délivrance d'une attestation de suivi de formation à la mobilité Taxi en fin de parcours.
- Attestation permettant d'appuyer les démarches administratives liées au nouveau territoire d'exercice.

Domaine actualisé	Compétences visées
Réglementation professionnelle	Actualiser les connaissances relatives au transport public particulier de personnes, aux obligations du conducteur et aux règles spécifiques à l'activité taxi.
Connaissance du territoire	Identifier les principaux axes, lieux publics, zones de prise en charge, gares, hôpitaux, pôles économiques et points d'intérêt.
Relation client et qualité de service	Adapter la prise en charge, l'itinéraire, les informations pratiques et la posture professionnelle aux attentes de la clientèle locale.
Tarification et équipements taxi	Actualiser l'utilisation des équipements spécifiques taxi, la tarification, l'encaissement et la délivrance des justificatifs.

Il ne s'agit pas d'un examen initial d'accès à la profession, mais d'une action de mobilité destinée aux conducteurs de taxi déjà titulaires d'une carte professionnelle.

## 11. Finalité professionnelle et suites possibles

- Exercer l'activité de conducteur de taxi dans un nouveau département ou une nouvelle zone d'activité.
- Déposer ou compléter une demande administrative de mobilité auprès de l'autorité compétente.
- Maintenir ses connaissances réglementaires, professionnelles et territoriales à jour.
- Développer son activité professionnelle en banlieue parisienne ou dans l'Oise.

La formation contribue à sécuriser l'exercice professionnel, à limiter les erreurs liées au changement de territoire et à améliorer durablement la qualité de service auprès des clients.

## 12. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude des besoins spécifiques du conducteur. Un référent handicap est désigné afin d'accueillir le candidat, d'analyser ses besoins, de proposer des adaptations pédagogiques ou organisationnelles et d'orienter vers des partenaires spécialisés si nécessaire.

- Adaptation possible des supports pédagogiques.
- Adaptation du rythme ou de l'organisation, lorsque cela est compatible avec les exigences de la formation.
- Aménagement pédagogique selon les besoins identifiés.
- Suivi individualisé pendant le parcours.
- Orientation vers les partenaires compétents lorsque cela est nécessaire.



REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION  
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

## 13. Équipe pédagogique

La formation est assurée par des intervenants disposant d'une expérience professionnelle dans les domaines du transport public particulier de personnes, de la réglementation taxi, de la connaissance territoriale, de la relation client, de la gestion ou de l'accompagnement pédagogique.

- Un responsable pédagogique.
- Des formateurs spécialisés dans le transport T3P, la réglementation taxi et la mobilité des conducteurs.
- Un référent handicap.
- Un référent administratif chargé du suivi des dossiers.
- Un interlocuteur chargé de l'accompagnement des conducteurs jusqu'à la délivrance de l'attestation.

## 14. Indicateurs de résultats et démarche qualité

Les indicateurs de résultats sont suivis et actualisés régulièrement dans le cadre de la démarche d'amélioration continue. Ils permettent d'évaluer la qualité de la formation, l'assiduité des conducteurs, la délivrance de l'attestation et la satisfaction des apprenants.

- Taux de validation / délivrance de l'attestation de formation mobilité Taxi : 98 %
- Taux de satisfaction des apprenants : 92 %
- Taux d'abandon : 1 %
- Taux d'interruption en cours de formation : 1 %
- Nombre de conducteurs formés : 790
- Taux de dépôt ou de poursuite des démarches administratives de mobilité : 98 %

Les réclamations sont enregistrées, analysées et traitées. Les retours des apprenants, des formateurs, des partenaires et des financeurs sont utilisés pour définir les actions d'amélioration.

## 15. Tarif, financement et contact

Le tarif dépend du territoire visé, de la durée du parcours, du statut du conducteur et du mode de financement. Une proposition de prise en charge, un devis ou les éléments financiers adaptés sont transmis avant l'entrée en formation.

- Tarif indicatif : selon le parcours Banlieue / Oise et le devis transmis.
- Financement personnel.
- Financement entreprise ou OPCO selon situation.
- Autres dispositifs selon étude du dossier.

Contact	TDL Formation
Adresse	59 avenue Joffre - 93800 Épinay-sur-Seine
Téléphone	01 80 90 72 49
Email	contact@tdl-formation.fr

Version du document : 28/05/2026 - Programme externe Qualiopi / Formation Mobilité Taxi Banlieue et Oise.



REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION  
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE